



**Retexbel**

# **Retexbel: L'organisation REP pour l'habillement, le linge de maison et les chaussures en Belgique**

Evénement pour les membres de Comeos,  
Creamoda et Fedustria

12 juin 2025



# Agenda 12/06/2025

- Introduction
- Cadre légal
- Qu'attend Retexbel du cadre juridique belge ?
- Retexbel en tant qu'organisation de parties prenantes
- Les défis et les objectifs de Retexbel
- Adhésion à Retexbel
- Calendrier
- L'essentiel de Retexbel
- Q&A

A close-up photograph of a dark brown leather belt. A metal buckle is attached to the belt, and a light-colored, coiled cord or strap is attached to the buckle. The lighting is dramatic, highlighting the texture of the leather and the metallic sheen of the buckle.

# Introduction

**Retexbel**

# Réponse proactive des fédérations

**comeos**



Comeos, Creamoda et Fedustria unissent leurs forces

- **Comeos:** Fédération belge du commerce et des services
- **Creamoda:** Fédération belge des producteurs de vêtements. Parmi nos membres figurent des producteurs de marques de mode et de prêt-à-porter, ainsi que des producteurs d'autres types de vêtements (tels que vêtements de travail, uniformes, etc.)
- **Fedustria:** Fédération belge de l'industrie textile, du bois et de l'ameublement

# Réponse proactive des fédérations

comeos



Comeos, Creamoda et Fedustria unissent leurs forces

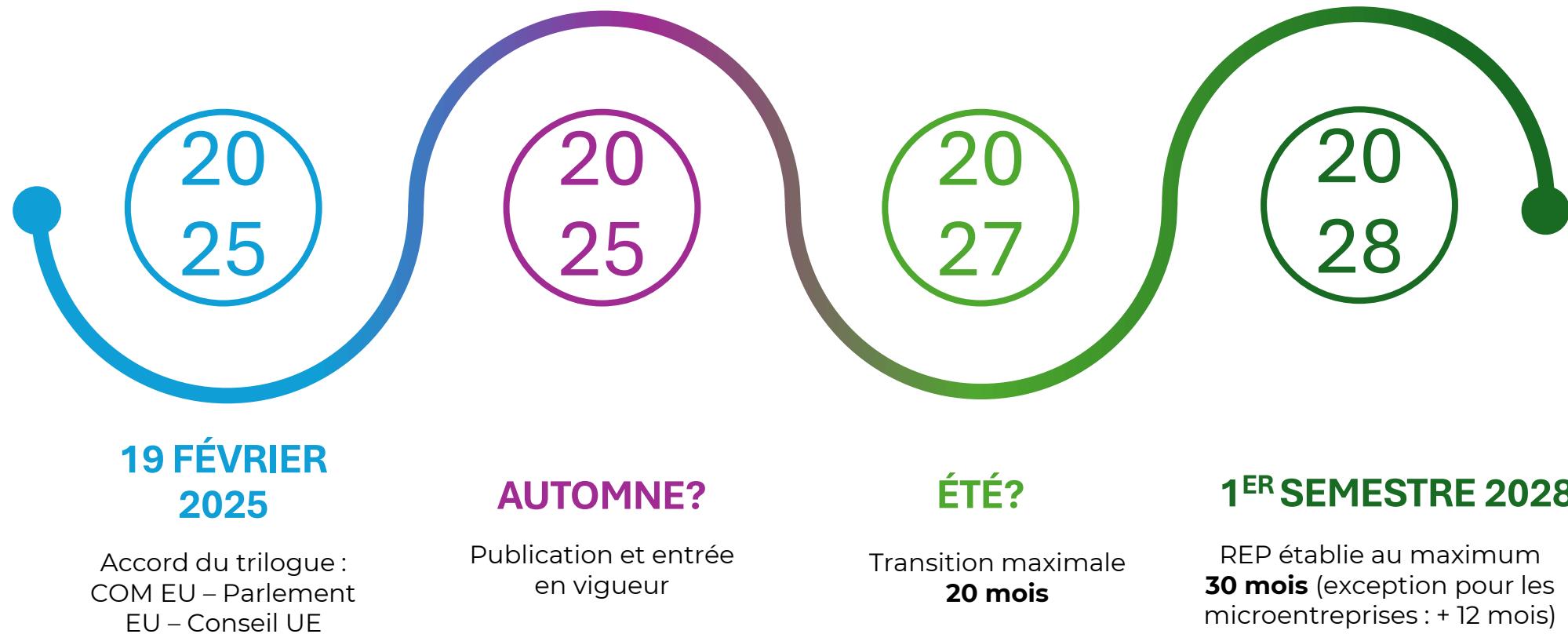
- Stratégie textile européenne : **révision de la Directive-cadre sur les déchets (DCD)**
  - Mise en œuvre de la responsabilité élargie du producteur (REP) pour les vêtements, le linge de maison et les chaussures d'ici 2028
  - Les producteurs et importateurs sont responsables de l'ensemble du cycle de vie du produit, y compris la phase de déchets
- Création de **Retexbel** comme **réponse collective (PRO)** pour tous les producteurs



Cadre légal

Retexbel

# Cadre légal



# Qu'est-ce qu'un producteur ?

## Responsabilité du producteur

### Que dit la WFD ?

- **Type A :** Les producteurs sont établis dans un État membre et **fabriquent des** produits textiles, des produits liés aux textiles et des chaussures énumérés à l'annexe IV quater sous leur propre nom ou leur propre marque, ou les font concevoir ou fabriquer et les fournissent pour la première fois sous leur propre nom ou marque sur le territoire de cet État membre.
- **Type B :** Les producteurs sont établis dans un État membre et **revendent** sur le territoire de cet État membre, sous leur **propre nom** ou sous leur **propre marque**, des produits textiles, des produits liés aux textiles et des chaussures énumérés à l'annexe IV quater fabriqués par d'autres producteurs visés au point a), sur lesquels le nom, la marque ou la marque du fabricant n'apparaît pas.
- **Type C :** les producteurs sont établis dans un État membre et **fournissent pour la première fois dans** cet État membre, à titre professionnel, des produits textiles, des produits liés au textile et des chaussures énumérés à l'annexe IV quater en provenance d'un autre État membre ou d'un pays tiers.
- **Type D :** les producteurs **vendent des** produits textiles, des produits textiles et des chaussures énumérés à l'annexe IV quater **par des moyens de communication à distance directement aux utilisateurs finaux**, y compris les ménages privés ou autres que les ménages privés, dans un État membre et sont établis dans un autre État membre ou dans un pays tiers ;



# Que signifie la Responsabilité élargie des producteurs (REP)?

Les producteurs **deviennent responsables** de l'ensemble du cycle de vie de leurs produits, c'est-à-dire y compris la phase déchets :

- Collecte
- Transport
- Tri
- Prétraitement pour réutilisation
- Recyclage
- Élimination



# Que signifie la REP?

Les producteurs deviennent responsables du **financement des coûts suivants** :

- **Collecte, transport, tri, prétraitement** en vue de la **réutilisation** et autres opérations de **traitement, élimination**
- Réalisation d'**enquêtes sur la composition** des déchets municipaux résiduels collectés (tous les 5 ans)
- Fournir des **informations** sur la consommation durable, la prévention des déchets, la réutilisation, y compris la récupération, le recyclage, etc.
- Soutenir **la R&D** pour développer la conception des produits, la prévention des déchets et les activités de gestion des déchets conformément à la hiérarchie des déchets, dans le but d'augmenter le recyclage de la fibre à la fibre,
- **Collecter des données** et les communiquer aux pouvoirs publics
- Les États membres **peuvent** également décider de financer partiellement ou totalement les coûts de gestion des **déchets textiles dans les déchets résiduels**



## Que signifie la REP?

- Difficile de respecter ces obligations sur une base individuelle
- Externalisation de l'obligation à :

**Retexbel**



Qu'attend Retexbel du cadre juridique belge?

Retexbel

# Les principes de base

**Harmonisation maximale**

**Guichet unique, sécurisé et digital ainsi qu' une simplification administrative**

**Des conditions de concurrence équitables**  
(magasins physiques, commerce en ligne & places de marché)

**Reprise volontaire**  
en magasin

**Engagement de résultats** et non sur les moyens

Plateforme de consultation avec toutes les parties prenantes, mais principe « **le payeur décide** ».

**Accord de coopération interrégionale**

**Communication claire et uniforme**  
(mais sans mention séparée sur la facture ou le reçu B2C)

**Un contrôle essentiel des « free-riders »**

**Utilisation maximale du réseau de collecte existant**

**L'écomodulation est importante**, mais elle est progressive et alignée au niveau de l'UE

**Marché libre** dans le respect des relations opérationnelles existantes

**Pas de « gold plating »**

**Champ d'application DCD = Champ d'application REP Belgique**

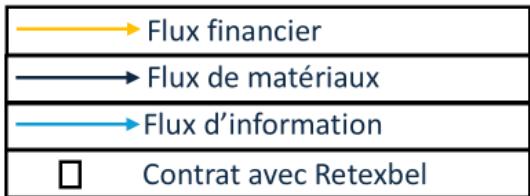
**Première année de mesure**  
= 2028  
(données de 2027)

A close-up photograph of several coiled, colorful belts and straps made from various textures like ribbed and woven fabrics. The colors include shades of yellow, orange, red, blue, and white. They are stacked in a somewhat overlapping manner against a dark background.

Retexbel en tant qu'organisation de parties  
prenantes

Retexbel

# La gouvernance et le rôle des parties prenantes

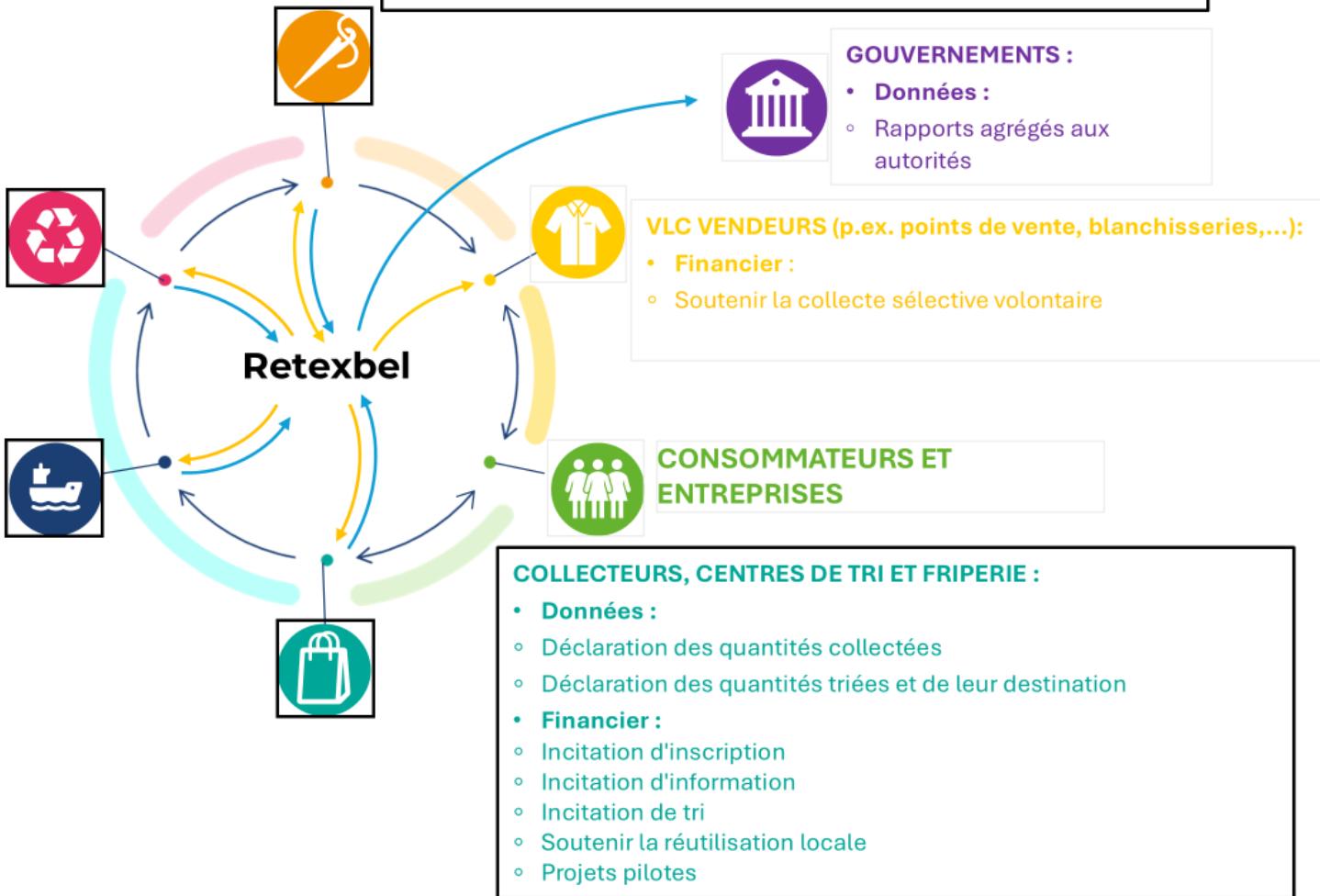


**RECYCLEURS :**

- **Données :**
  - Déclaration sur le recyclage européen en boucle fermée
- **Financier :**
  - Incitation d'inscription
  - Incitation d'information
  - Soutenir le recyclage en circuit fermé
  - Projets pilotes

**TRADERS :**

- **Données :**
  - Déclaration des quantités échangées et de leur destination
- **Financier :**
  - Incitation d'inscription
  - Incitation d'information



# La gouvernance et le rôle des parties prenantes

Des partenariats concrets ?





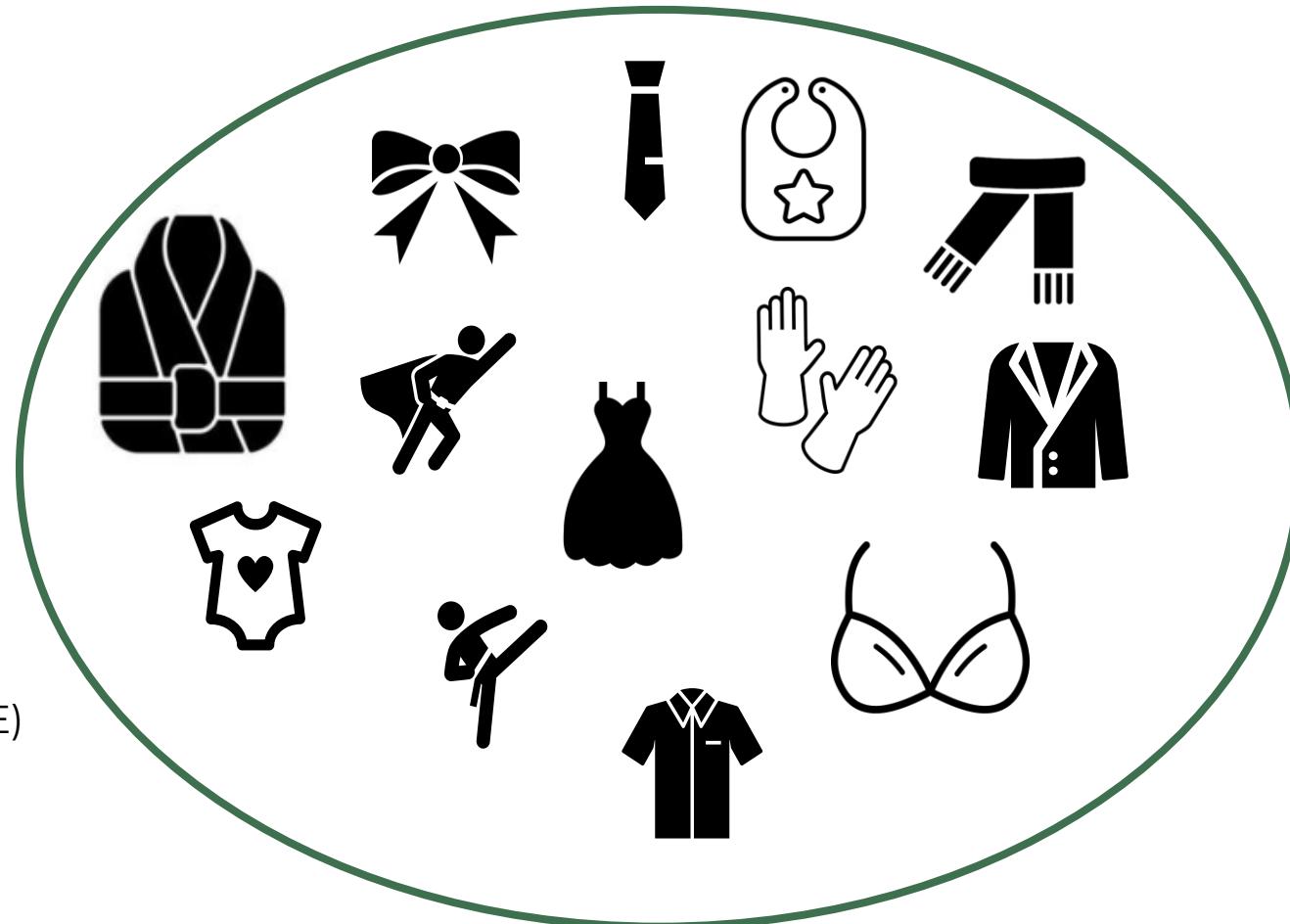
## Champ d'application de Retexbel

Retexbel

Tous les articles du chapitre 61 (articles d'habillement et accessoires de vêtement, en bonneterie) et du chapitre 62 (articles d'habillement et accessoires de vêtement, autres qu'en bonneterie) de la Nomenclature Douanière Harmonisée (HS)

## Dans le champ d'application :

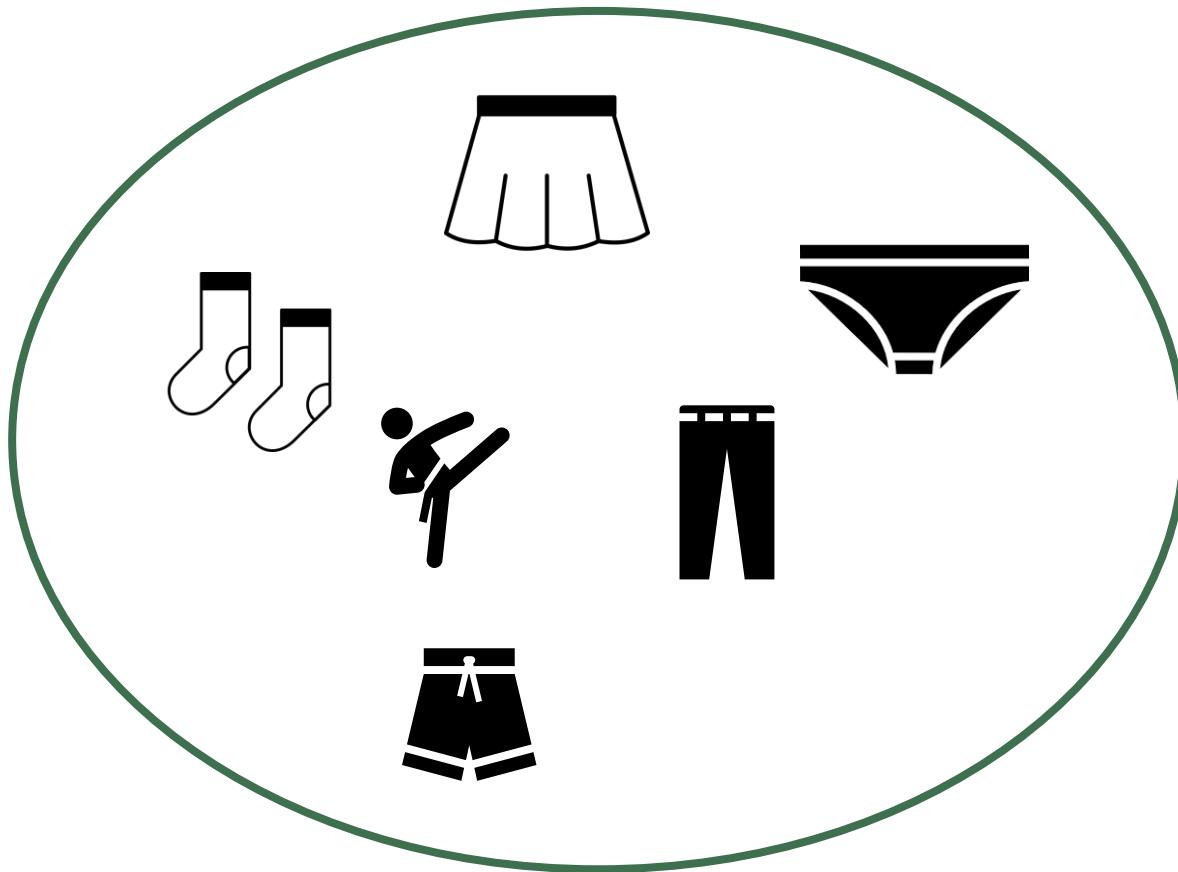
- Vêtements d'extérieur :
  - T-shirts
  - Chemises
  - Robes
  - Pulls
  - Vestes
  - Gants
  - Soutiens-gorge
  - Cravates
  - Foulards
  - Bavoirs
  - Vêtements de sport (sans étiquette CE)
  - Cape
  - Costume
  - ...



Tous les articles du chapitre 61 (articles d'habillement et accessoires du vêtement, en bonneterie) et du chapitre 62 (articles d'habillement et accessoires du vêtement, autres qu'en bonneterie) de la Nomenclature Douanière Harmonisée (HS)

## Dans le champ d'application:

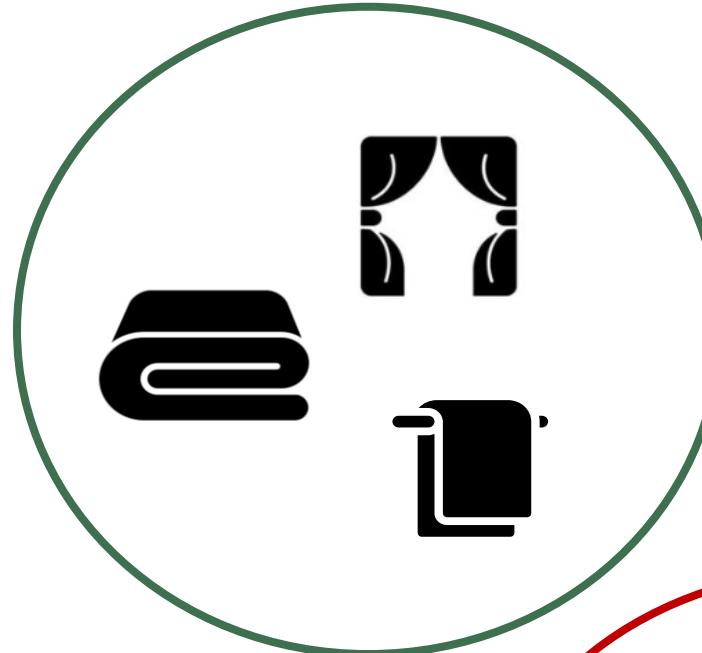
- Vêtements inférieurs :
  - Pantalons longs
  - Short
  - Combinaisons pantalons
  - Jupes
  - Sous-vêtements
  - Chaussettes
  - ...



Articles du chapitre 63 (autres articles textiles confectionnés ; assortiments ; vêtements et articles textiles usagés ; chiffons): 6301, 6302, 6303, 6304 & 6309 de la Nomenclature Douanière Harmonisée (HS)

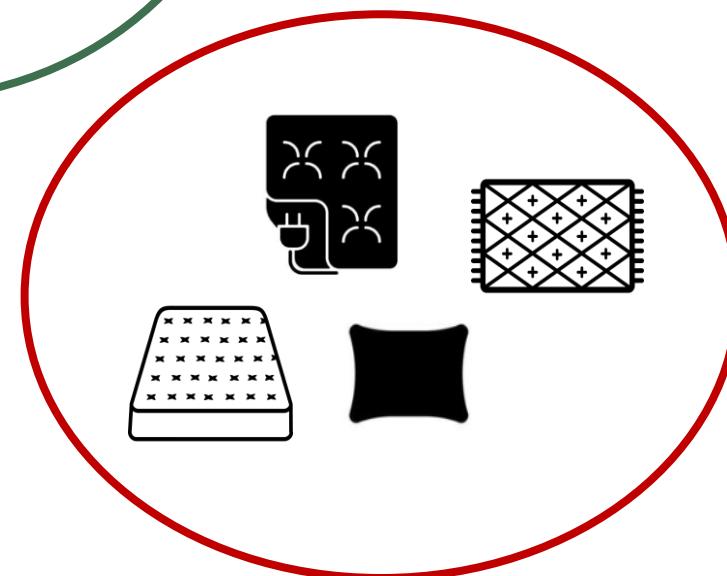
## Dans le champ d'application:

- Ligne de maison :
  - Linge de table
  - Linge de lit
  - Taies d'oreiller
  - Draps
  - Couvertures sans garniture
  - Linge de maison
  - Rideaux
  - Serviettes de bain
  - ...



## Ce qui n'est pas dans le champ d'application :

- Couvertures électriques
- Tapis
- Matelas
- Oreillers



Articles du chapitre 64 (chaussures, guêtres et articles similaires ; parties de ces articles) : 6401, 6402, 6403, 6404 & 6405 de la Nomenclature Douanière Harmonisée(HS)

## Dans le champ d'application:

- Chaussures :
  - Chaussures pour hommes
  - Talons
  - Bottes
  - Pantoufles
  - Sandales
  - Chaussons
  - Chaussures de sport
  - Chaussures de cyclisme
  - ...



## Ce qui n'est pas dans le champ d'application :

- Patins à glace et à roulettes
- Chaussures de sécurité



Articles du chapitre 65 (Vêtements de tête et parties de vêtement de tête) : 6504 & 6505 de la Nomenclature Douanière Harmonisée (HS)

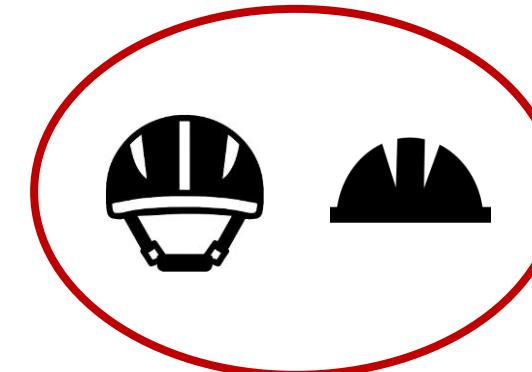
## Dans le champ d'application:

- Vêtements de tête:
  - Casquettes
  - Chapeaux
  - Sombreros
  - Chapeaux melon
  - Foulards
  - ...



## Ce qui n'est pas dans le champ d'application :

- Casques de sécurité
- Casques de vélo
- ...



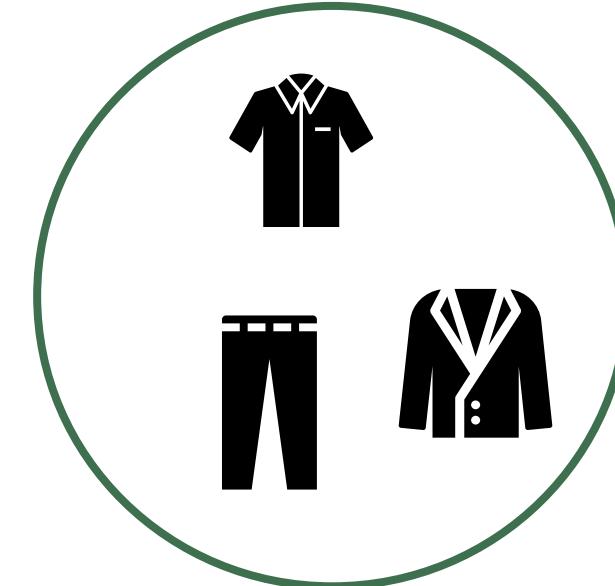
Articles du chapitre 42 (articles en cuir ; articles de bourrellerie et de sellerie ; articles de voyage, sacs à main et contenants similaires ; ouvrages en boyaux) : 4203 de la Nomenclature Douanière Harmonisée (HS)

## Dans le champ d'application:

- Vêtements et accessoires de vêtement en (simili) cuir

## Ce qui n'est pas dans le champ d'application :

- Sacs à main
- Sacs
- Matériel d'emballage
- Vêtements en fourrure
- ...



Textiles professionnels similaires, par leur nature et leur composition, aux textiles ménagers

**Principe :** si les textiles professionnels ne portent pas de label CE, ils sont de **même nature que les textiles ménagers**

## Dans le champ d'application:

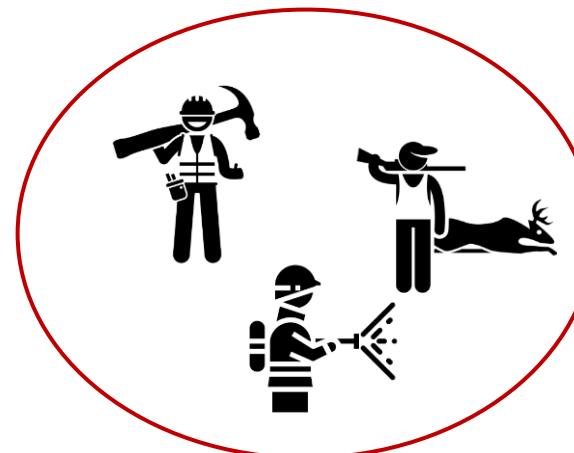
- Tous les articles énumérés sur les slides précédents qui sont spécifiquement destinés à un usage professionnel mais qui sont par nature similaires aux textiles ménagers

Exemples:

- Uniformes de stewards
- T-shirts avec logo d'entreprise

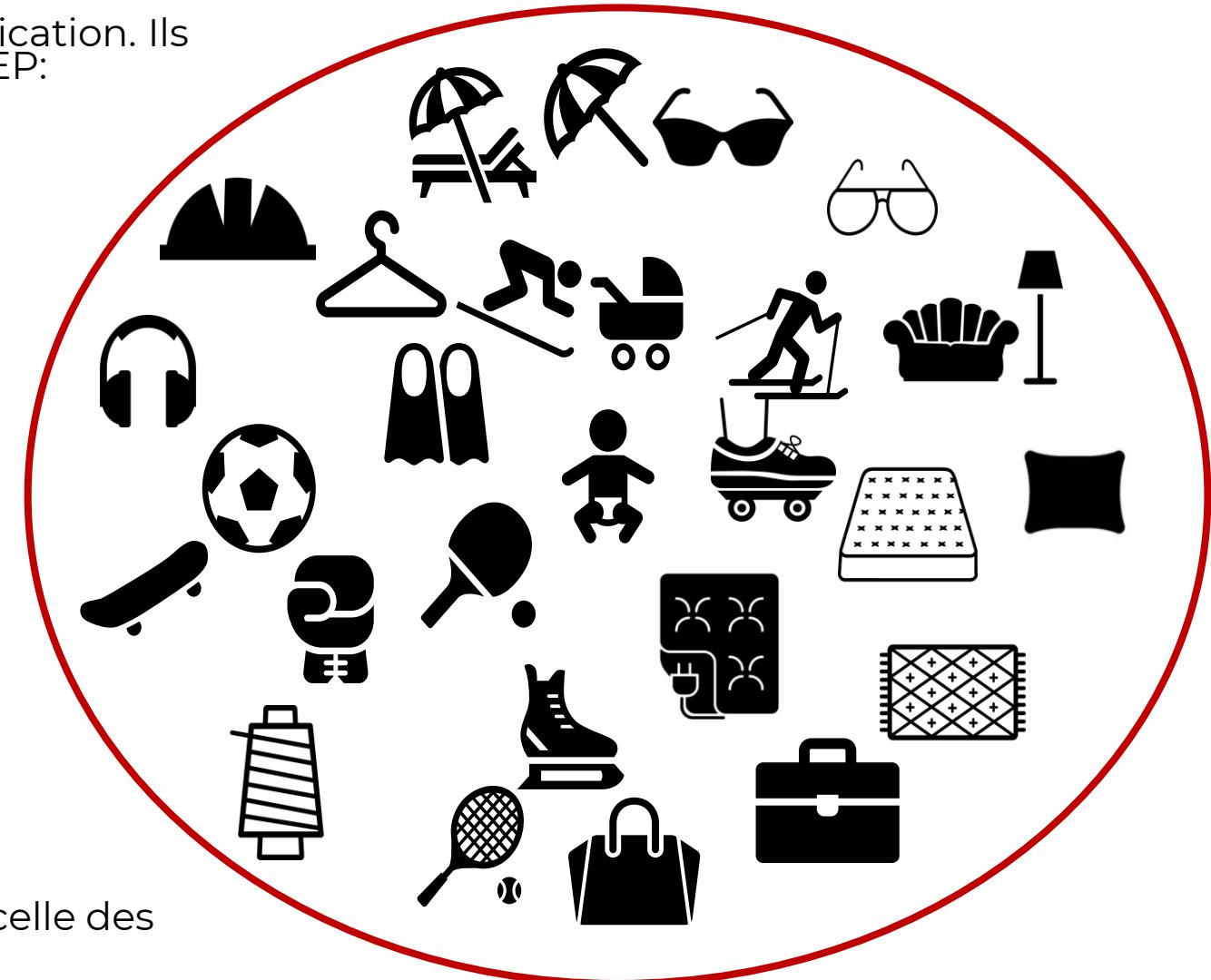
## Ce qui n'est pas dans le champ d'application :

- Textiles de nature différente des textiles ménagers
  - Équipements de protection individuelle (EPI)
  - Combinaisons de pompiers
- Textiles à risque:
  - Risque d'hygiène
  - Risque pour la sécurité
  - Risque pour la santé
- Exemples:
  - Uniformes militaires
  - Uniformes de boucher
  - Uniformes de chasseur



Les articles qui **ne sont pas** dans le champ d'application. Ils relèvent d'un code douanier non couvert par la REP:

- Parapluies
- Parasols
- Lunettes (de soleil)
- Meubles
- Oreillers
- Couvertures en duvet en couvertures électro
- Matelas
- Tapis
- Couches
- Poussettes
- Articles de sport comme dans le chapitre 95
- Gants de boxe
- Emballage
- Textiles professionnels de nature différente de celle des textiles ménagers
- Fourrure
- ...





## Les défis et les objectifs de Retexbel

**Retexbel**

## **Les producteurs sont dans une situation économique difficile**

- Hausse continue des coûts
- Baisse du pouvoir d'achat et perte de confiance des clients
- Concurrence des boutiques en ligne asiatiques qui commercialisent des textiles de très mauvaise qualité à des prix incroyablement bas

## **Les producteurs voient leur chiffre d'affaires et leurs marges diminuer**

## **La collecte sélective et le traitement des textiles font l'objet d'une pression croissante**

- Des vêtements bon marché de très mauvaise qualité. Cela complique:
  - La réutilisation
  - Le recyclage
- D'augmentation de la pollution et des déchets autours des containers à textiles entraînant des coûts supplémentaires

## **Les collecteurs voient leurs revenus diminuer et leurs coûts augmenter**

- **Il est essentiel de maintenir ce réseau de collecte malgré le contexte économique**

# Les défis et les objectifs de Retexbel



Augmentation de la **collecte sélective** des textiles de **10% pendant la période 2028-2033**



Augmentation du **réemploi local** des textiles de **10% pendant la période 2028-2033**



## Réemploi dans les pays d'exportation :

**Un contrôle de qualité inattendu par mois et par centre de tri** est effectué sur les textiles destinés à être réutilisés dans les pays d'exportation.

## Textiles pour le recyclage :

Après l'année de mesure, nous visons à **tracer 90 %** des déchets textiles en vue de leur **recyclage jusqu'à leur destination finale endéans deux ans**.



Augmentation du **recyclage en boucle fermée de 2 points de pourcentage pendant la période 2028-2033**

\*Estimation de l'étude RDC : 1% de recyclage en boucle fermée



# Governance Retexbel

**Retexbel**

## **Retexbel en tant qu'organisation de parties prenantes**

### **Organe d'administration**

- Autorité générale pour gérer et représenter Retexbel
- Délégués de Comeos, Creamoda et Fedustria
- Observateurs de l'économie sociale et de l'économie privée
- Observateurs des autorités

### **Groupes consultatifs et de travail**

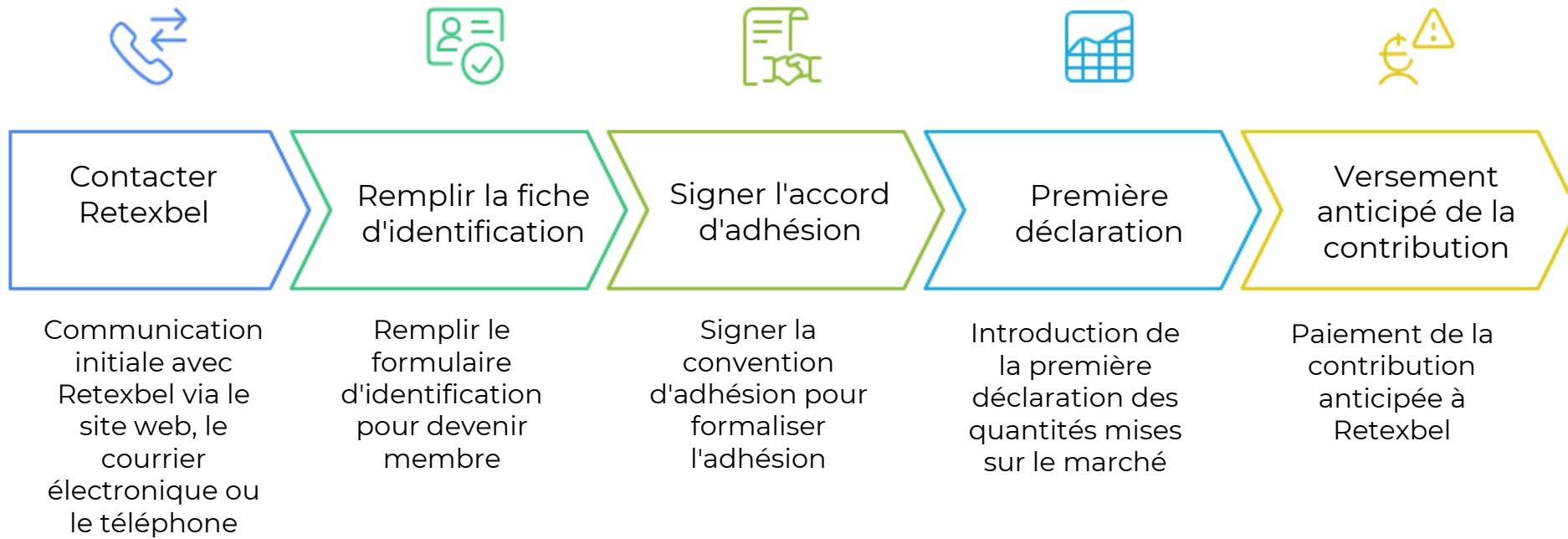
- Conseiller l'organe d'administration sur des sujets techniques ou opérationnels
- Composé par les parties prenantes concernées et d'au moins un délégué



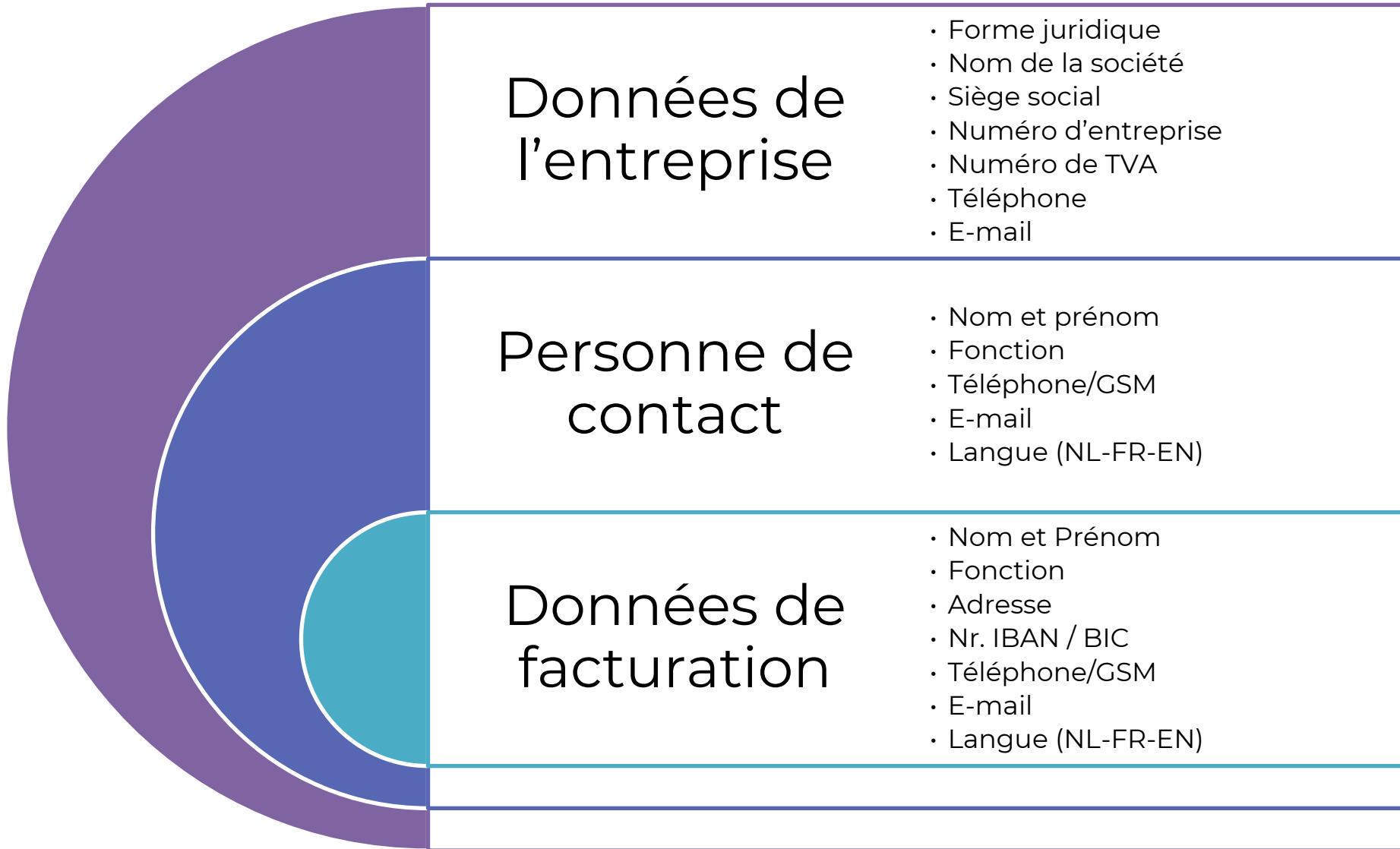
Adhésion Retexbel

Retexbel

# Comment s'inscrire en tant que participant ?



# Identification en tant que participant ?



# La convention d'adhésion

## 1. Coordonnées de Retexbel et du producteur

## 2. Définitions (par exemple, qu'est-ce qu'un producteur ?)

## 3. Objet

- Participant = déclaration annuelle + paiement des cotisations
- Participant = remplit collectivement les obligations de la REP
- Retexbel = assume les obligations de la REP

## 4. Champ d'application

- Scope WFD = Scope Retexbel

## 5. Durée de la convention

- Durée indéterminée, résiliable 6 mois à l'avance

## 6. Paiement des contributions

- À quoi servent les contributions ?
- Comment le paiement s'effectue-t-il ?
- Rétroactivité ?
- Procédure de paiement des avances et de règlement

## 7. Déclaration, traitement et confidentialité des données

- Traitement confidentiel des données
- Contrôles possibles de l'exactitude de la déclaration

## 8. Engagements Retexbel

- Liste obligations de la REP

## 9. Droit applicable en cas de litige

## 10. Dispositions finales

**Annexe : note explicative à la déclaration**

# Contrôles possibles de l'exactitude de la déclaration

## Processus et contrôle

- Compréhension de l'entreprise, de ses activités et de ses processus d'affaires
- Aperçu des systèmes informatiques utilisés par l'activité et plus particulièrement ceux utilisés pour le processus de déclaration
- Documentation (high level) des flux de processus liés au processus de déclaration
- Identification des risques d'inexactitudes potentielles dans le processus de déclaration
- Identification des contrôles internes limitant les risques d'inexactitudes

## Audit de la déclaration

- Analyse des données et alignement sur les éléments suivants (si disponibles) :
  - Achats
  - Mouvements de stock
  - Ventes (y compris les retours et les notes de crédit)
- Comparaison de la déclaration préparée par le participant avec les données auditées
- Les constats de l'audit (différences) font l'objet d'un examen plus approfondi et d'une évaluation
- Les résultats de l'audit sont communiqués
- Tous les éléments de preuve, les documents et les tests d'audit sont conservés pour permettre à Retexbel ou à l'entité auditee de les examiner

## Reportage

- Le rapport d'audit préliminaire est transmis à l'entité auditee pour approbation avant d'être transmis à Retexbel. Après approbation, il est signé et transmis à Retexbel
- La description du processus et de la vue de contrôle est incluse dans la première partie du rapport
- Le résultat de l'audit de la déclaration est décrit en détail ci-après

# Obligations annuelles pour un participant ?

## Déclaration provisoire 2028

Sur la base des chiffres de 2027



## Avance sur la contribution 2028

3 factures d'acompte (75% du montant) seront envoyées  
=  
chiffres 2027 x tarifs 2028

## 1<sup>ère</sup> facture d'acompte expire

25% du montant doit être payé

## 2<sup>ème</sup> facture d'acompte expire

25% du montant doit être payé

## 3<sup>ème</sup> facture d'acompte expire

25% du montant doit être payé

## Solde de la contribution 2028 + avance sur la contribution 2029

2028 = total des contributions à payer - avances déjà versées  
2029 = 3 factures d'acompte (75% du montant)

## Introduction de la déclaration finale 2028

Sur base des chiffres de 2028

Note: L'utilisation de factures d'acompte permet de récupérer la TVA

# Modèle de déclaration : 2 options

## Quelle méthode de déclaration faut-il utiliser ?



### Déclaration simplifiée

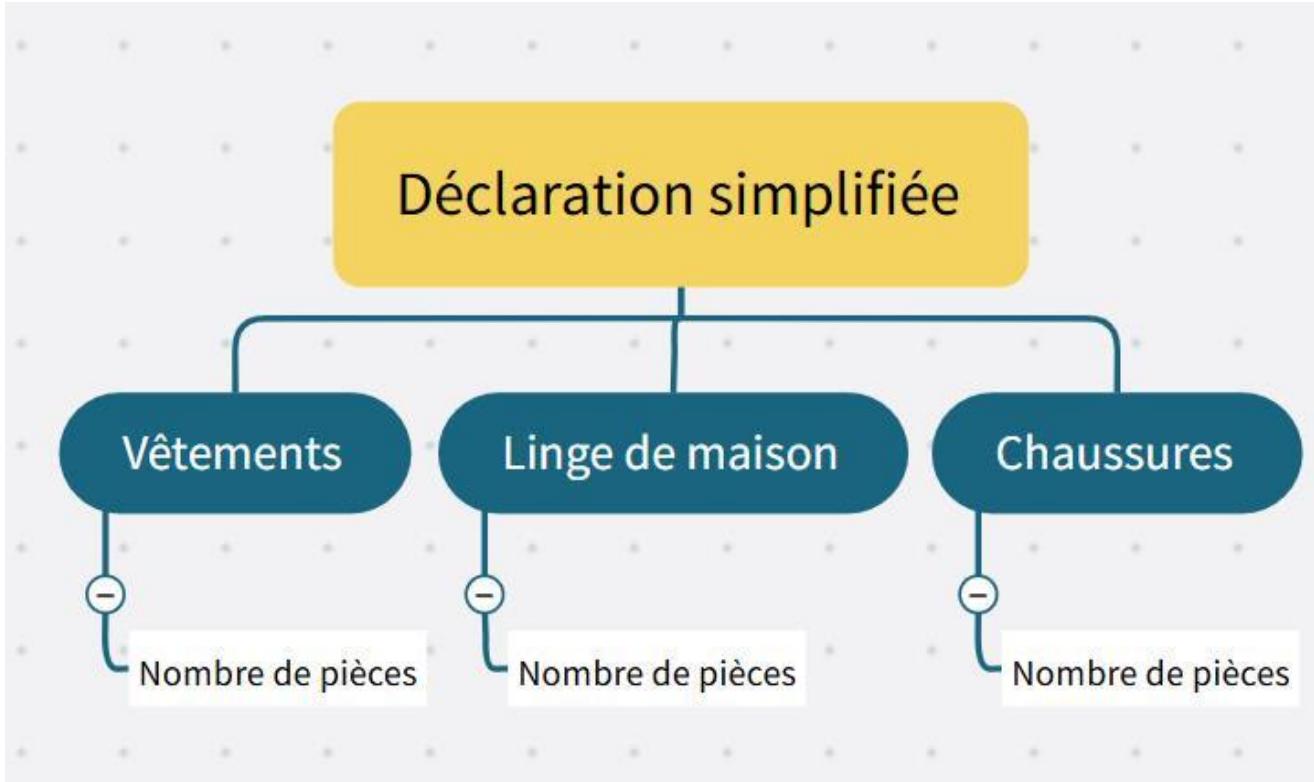
Option pour les entreprises qui mettent moins de 5 000 unités par an sur le marché belge



### Déclaration détaillée

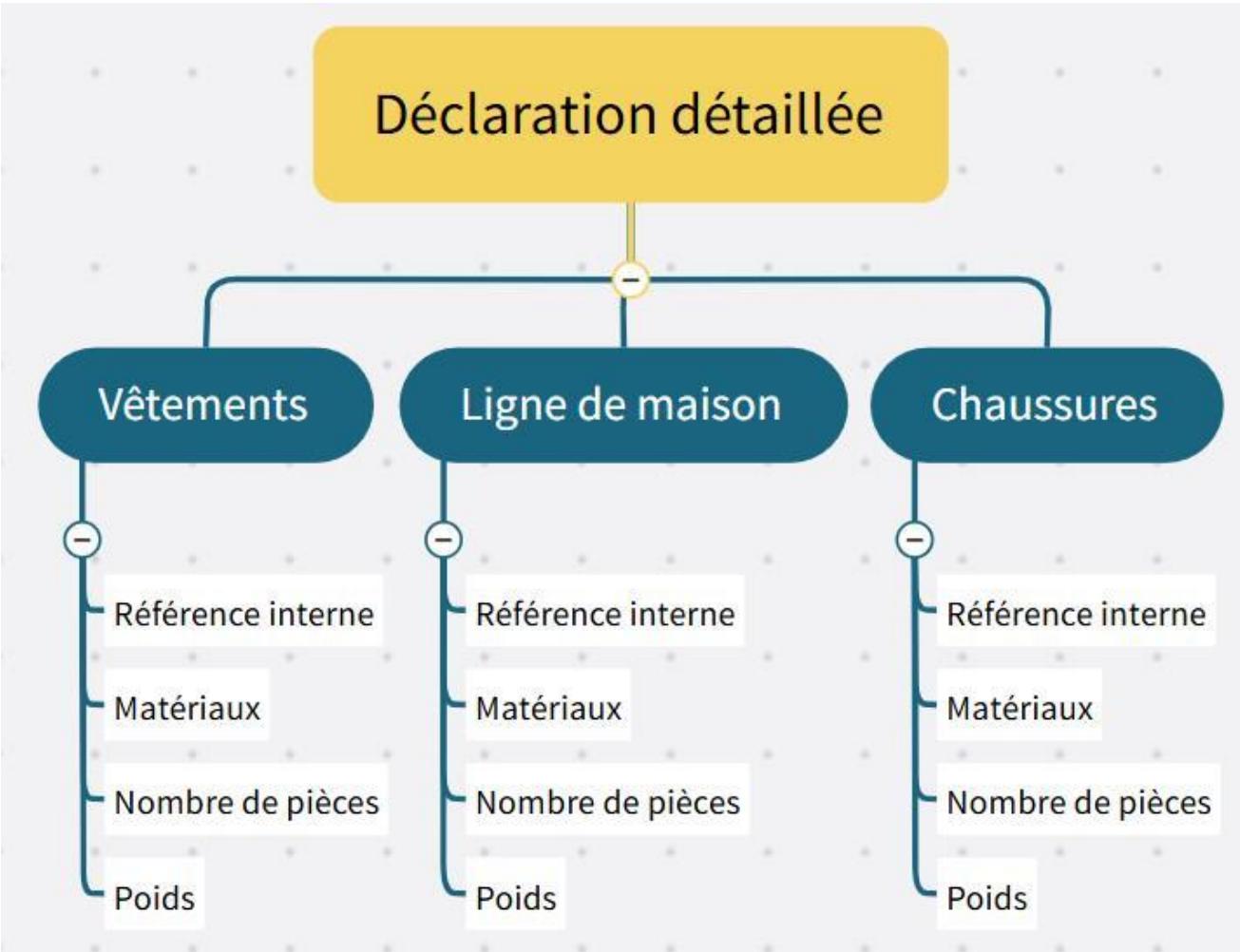
Obligatoire pour les entreprises qui mettent 5 000 unités ou plus sur le marché belge chaque année

# Modèle de déclaration : déclaration simplifiée



- **1 façon de déposer une déclaration :**
  - Déclaration via le site web
  - 1 x par an avant **fin mars**
    - Sur la base des données X-1
    - *Première déclaration 2028 sur la base des chiffres de 2027 (Timing de mise en œuvre de la DCE)*
  - Vérification de **l'exactitude par des audits**
    - Audit d'assurance par une tierce partie

# Modèle de déclaration : déclaration détaillée



- **2 façons de déposer une déclaration:**
  - Déclaration via le site web
  - Déclaration via un fichier CSV/API
- 1 x par an avant **fin mars**
  - Sur la base des données X-1
  - *Première déclaration 2028 sur la base des chiffres de 2027 (Timing de mise en œuvre de la DCE)*
- Vérification de **l'exactitude par des audits**
  - Audit d'assurance par une tierce partie

# Déclaration détaillée des vêtements et du linge de maison

Champ librement remplissable.  
C'est ainsi qu'il est enregistré  
auprès du producteur.

les matériaux s'additionnent à 100%

# Déclaration détaillée des chaussures

Champ librement remplissable.  
C'est ainsi qu'il est enregistré  
auprès du producteur.

les matériaux s'ajoutent à 100%

# Principes de contribution Retexbel ?

La contribution sera utilisée pour couvrir

- Coûts opérationnels pour soutenir les objectifs légaux
- Coûts de collecte des données
- Coûts de communication
- Coûts opérationnels Retexbel...
- (voir ci-dessous)

Calcul de la contribution

- basé sur le poids par produit mis sur le marché belge
  - 1 ou plusieurs tarifs par kg
  - Éventuelle éco-modulation (aligner avec ESPR)

# Que peut-on attendre de Retexbel ?

Vous décharger de vos obligations REP

- **Atteindre les objectifs légaux**
- Établir une **coopération** avec toutes les parties prenantes **tout au long de la chaîne textile**
- **Soutien structurel** aux activités opérationnelles **de collecte et de traitement des textiles**
- **Soutenir les projets** durables. Soutenir la **R&D** pour développer la conception des produits, la prévention des déchets et les activités de gestion des déchets conformément à la hiérarchie des déchets
- Appliquer **l'éco-modulation** sur la base de **la législation ESPR** sur l'utilisation de contenu recyclé dans les nouveaux textiles, la réparabilité, la réutilisation, la durabilité, ...

# Que peut-on attendre de Retexbel ?

Vous décharger de vos obligations REP

- **Campagnes de communication** fournissant des informations sur la consommation durable, la prévention des déchets, la réutilisation, y compris la valorisation, le recyclage, etc.
- **Traitements confidentiels** des **données des entreprises**
- **Rapport annuel aux autorités** concernées + **participants**
- **Harmonisation maximale** avec les autres pays de l'UE
- Réalisation **d'études sur la composition des déchets municipaux résiduels** collectés (tous les 5 ans)



Calendrier

Retexbel

Publication de la révision de la Directive-cadre relative aux déchets au niveau européen.  
La date exacte est sous réserve

+30 mois

Début du fonctionnement de la REP.  
Chaque État membre de l'UE dispose d'une REP Textile opérationnelle.

Mise en œuvre de la REP dans l'ACI

Finaliser l'ESPR. Cela constitue la base de l'écomodulation. Le calendrier de mise en œuvre des actes n'est pas connu.

AE : Adoption d'un format harmonisé pour l'inscription/l'enregistrement

Établir des contrats avec les producteurs.

Commencer à prospection intensivement les producteurs et adhésions (par contrat).

Volet légal

Données et cotisations; attentes de l'organisation REP vis-à-vis des producteurs.

Collaboration (contractuelle) entre les futurs membres de l'organisation REP et l'organisation REP

12 juin réunion de lancement de Retexbel

Obligations d'information des producteurs

Contrats avec les producteurs prêts.

Début fonctionnement asbl Retexbel.



Création de l'ASBL Retexbel

€ : Préfinancement

Phase de préparation

Système d'enregistrement interne actif.

€ : avance 2028 basée sur le tonnage de 2027. Cotisation à partir du début du fonctionnement de Retexbel.

poursuite des activités

€ : Tonnage réel 2028 - avance 2028 + avance 2029.

Implementation de la REP dans l'ACI.

Organe d'Administration et Assemblée Générale de Retexbel

Élaboration de l'opérationnel par le biais de conseils consultatifs



L'essence de Retexbel

Retexbel

# L'essence de Retexbel

- **Du secteur pour le secteur**
- Atteindre **les objectifs de la REP** :
  - Encourager la collecte sélective
  - Croissance de la réutilisation locale
  - Assurer la traçabilité et la conformité
  - Renforcer le recyclage en boucle fermée
- **Champ d'application Retexbel = champ d'application de la WFD**
- **Harmonisation maximale** au niveau de l'UE
- **Solution interrégionale** à la législation REP
- **Décharger** les producteurs de toutes les **obligations liées à la REP**
- Une **plateforme de concertation** pour **toutes les parties prenantes**, mais c'est le « **payeur qui décide** »
- **Minimiser la charge administrative** pour nos participants



comeos





Q&A

**Retexbel**

# Q&A

## Des questions possibles ?

- **Que faire si je ne connais pas mes poids unitaires ?**

Retexbel vous fournira une **liste de conversion avec les poids moyens par type de produit.**

- **J'exporte des produits textiles que j'ai produits ou importés. Dois-je faire une déclaration ?**

Une déclaration ne doit être faite que pour ce qui est **vendu sur le marché belge. Aucune déclaration** ne doit être faite **pour les exportations.**

# Q&A

## Des questions possibles ?

- **Je produis ou j'importe des produits textiles et je les vends à mon client grossiste, qui les exporte à son tour. Dois-je déposer une déclaration ?**  
Là encore, **aucune déclaration** n'est nécessaire. Toutefois, une **déclaration sous serment signée par le grossiste** sera exigée pour **justifier la quantité exportée**.
- **J'ai des produits textiles fabriqués sous mon propre nom (Private label) à vendre sur le marché belge. Dois-je déposer une déclaration ?**  
Les entreprises qui font produire des produits **private label** relèvent de la **responsabilité des producteurs** et doivent déposer une **déclaration**.

# Q&A

Vous avez certainement des questions ?



Merci de votre attention